

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L712-1 à L712-6-1 et l'article L719-7
Vu le décret n° 2024-1155 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Jean Monnet et approbation de ses statuts

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'université Jean Monnet réunie le 03 Juillet 2026 décide :

ACTE ADMINISTRATIF	DELIBERATION POUR ADOPTION
Acte 89-2026	Modification de maquette et de Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC) 2026-2027 pour la Faculté de Santé. - Master "Santé Publique"

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire adopte la délibération relative à la modification de maquette et de Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC) 2026-2027 pour la Faculté de santé.

- Master "Santé Publique".

Document annexé.

A Saint Etienne, le 03 Juillet 2026

Pour le Président et par délégation,

Le Vice-Président de la Formation, de
l'International et de l'Europe

Pour le Président et par délégation,
Alain TROUILLET
Vice-Président chargé de la Formation,
de l'International et de l'Europe

MEMBRES : 39 QUORUM : 20	REPRESENTES : 12	PRESENTS : 15
POUR : 27	CONTRE : 00	ABST : 00

